

COUPE DE FRANCE DE 2CV CROSS

Permis d'organisation n° en date du

Ce règlement complète ou modifie la réglementation générale de 2CV cross

La Coupe de France de 2 CV Cross est un classement annuel établi sur les compétitions de 2 CV Cross inscrites au calendrier de la FFSA et agréées par le Groupement national.

Le Groupement national peut, en cas de force majeure, modifier ou annuler la Coupe de France sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée.

La Coupe de France de 2CV Cross se disputera sur les compétitions suivantes :

20 et 21 avril 2024	Elne	Asa Terre d'Elne
04 et 05 mai 2024	La Châtre	Asa la Châtre
18 et 19 mai 2024	St Cyr en Val	Asa Loiret
08 et 09 juin 2024	Allogny	Asa Bourges Centre
29 et 30 juin 2024	Servilly	Asa de l'Allier
27 et 28 juillet 2024	Pont de Ruan - Saché	Asa Perche - Val de Loire
17 et 18 août 2024	Pays Salvagnacois	Asa Vignoble Tarnais
7 et 8 septembre 2024	Sougy	Asa du Loiret
28 et 29 septembre 2024	Châteauroux – St Maur	Asa du Berry
12 et 13 octobre 2024	Ecouché	Asa Circuit les Vallées

Une épreuve organisée après la Super Finale compterait pour le classement de la Coupe de France de l'année suivante.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Pour le classement, des points sont attribués à l'issue de chaque 2 CV cross à tous les finalistes titulaires d'une licence annuelle FFSA, suivant le barème ci-après (les titulaires d'un Titre de Participation ne marquent pas de points à la Coupe de France) :

▪ 1er	41 pts	▪ 10ème	21 pts	▪ 19ème	12 pts
▪ 2ème	36 pts	▪ 11ème	20 pts	▪ 20ème	11 pts
▪ 3ème	32 pts	▪ 12ème	19 pts	▪ 21ème	10 pts
▪ 4ème	29 pts	▪ 13ème	18 pts	▪ 22ème	9 pts
▪ 5ème	27 pts	▪ 14ème	17 pts	▪ 23ème	8 pts
▪ 6ème	25 pts	▪ 15ème	16 pts	▪ 24ème	7 pts
▪ 7ème	24 pts	▪ 16ème	15 pts	▪ 25ème	6 pts
▪ 8ème	23 pts	▪ 17ème	14 pts	• 1 ^{er} Finale B	5 pts
▪ 9ème	22 pts	▪ 18ème	13 pts	• 2 ^{ème} Finale B	3 pts
				• 3 ^{ème} Finale B	1 pt

Pour la super finale, le barème spécifique est le suivant :

▪ 1er	56 pts	▪ 10ème	29 pts	▪ 19ème	13 pts
▪ 2ème	51 pts	▪ 11ème	27 pts	▪ 20ème	12 pts
▪ 3ème	46 pts	▪ 12ème	25 pts	▪ 21ème	11 pts
▪ 4ème	44 pts	▪ 13ème	23 pts	▪ 22ème	10 pts
▪ 5ème	40 pts	▪ 14ème	21 pts	▪ 23ème	9 pts
▪ 6ème	37 pts	▪ 15ème	19 pts	▪ 24ème	8 pts
▪ 7ème	35 pts	▪ 16ème	17 pts	▪ 25ème	7 pts
▪ 8ème	33 pts	▪ 17ème	15 pts	1 ^{er} Finale B	6 pts
▪ 9ème	31 pts	▪ 18ème	14 pts	2 ^{ème} Finale B	4 pts
				3 ^{ème} Finale B	2 pt

Les pilotes participant à la "Super consolante" ne marquent pas de point, hormis pour le classement par équipe.

Un concurrent déclassé ne marque aucun point, sauf rétrogradation partielle.

Classement de la Coupe

Le classement de la Coupe de France est établi, pour chaque pilote finaliste, par la prise en compte de tous ses résultats.

Le vainqueur de la Coupe de France est celui qui totalise le plus de points en fin de saison.

Les ex-æquo sont départagés en fonction de leurs meilleurs résultats de la saison (nombre de victoires, nombre de deuxièmes places, etc.).

Si des ex-æquo subsistent, il est tenu compte du nombre des engagés dans les épreuves où ont été obtenus ces meilleurs résultats (le meilleur étant celui qui a obtenu le résultat dans l'épreuve ayant le plus grand nombre d'engagés).

Classement des essais

Un classement des essais est également effectué par attribution de points aux dix premiers des essais chronométrés, selon le barème ci-après :

▪ 1er	20 pts	▪ 5ème	8 pts	▪ 8ème	3 pts
▪ 2ème	15 pts	▪ 6ème	6 pts	▪ 9ème	2 pts
▪ 3ème	12 pts	▪ 7ème	4 pts	▪ 10ème	1 pt.
▪ 4ème	10 pts				

Les pilotes participant à la "Super consolante" ne marquent pas de point, hormis pour le classement par équipe.

Classement par équipe

Par ailleurs, un classement par équipe est établi pour les pilotes qui se déclarent membres d'un « team », indépendamment de leur écurie ou club d'origine. Les teams sont à déclarer au secrétariat du Groupement 2 CV cross, ils sont constitués d'un groupe de trois à cinq pilotes. Le classement est établi en additionnant les points des trois meilleurs pilotes du team à chaque épreuve de la coupe de France. Il est tenu compte des points attribués en finale A et B.

ARTICLE 10. PRIX

Voir Réglementation générale 2CV cross

Remise des prix

La remise des prix de la Coupe de France est établie chaque année.

Elle varie en fonction du nombre de participations aux épreuves, la dotation étant constituée par le reversement au Groupement d'une somme de 10 € par engagement, déduction faite de la cotisation annuelle au Groupement.